

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 3 février deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 27 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Etaient présents : M. Stéphane BLANQUIN, Mme Laëtitia BOBEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, M. Yves FERRIER, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Manon DEQUAIRE a donné pouvoir à M. Jean DELAUGERRE, M. Marien DUFOURD a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, M. Matthieu GAVAIX a donné pouvoir à M. Xavier MAUME, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné pouvoir à Mme Florence JOUVE, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Danielle RANCY a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, M. François RUDEL a donné pouvoir à M. Stéphane BLANQUIN.

Absentes excusées : Mmes Françaises LUNEAU, Lydie ROBERT, M. Pascal BOITEL

Absents : Mme Sandra AUJOL, M. Jean-Claude PROST

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

### 2023-08 : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION AVEC LE TERRITOIRE D'ENERGIE DU PUY DE DOME

M. le Maire expose au conseil municipal que, conformément à la délibération du Comité syndical du SIEG du 15/11/2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de compétence Eclairage public et à la loi de finances rectificative du 20/04/2009 autorisant les communes membres d'un syndicat d'électricité à verser des fonds de concours, il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants du Comité syndical et du conseil municipal sur le montant du fonds de concours à verser,

Le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE), gestionnaire d'une enveloppe Fonds de transition écologique dans le cadre de France Relance, a retenu le programme de travaux de 2.74 millions d'euros TTC proposé par TE63, pour un montant total d'aides d'1.6 millions d'euros,

Ce programme vise à accélérer la démarche sur les systèmes de gestion pour optimiser le fonctionnement du patrimoine éclairage public au vu de limiter les coûts induits de fonctionnement pour les collectivités adhérentes à la compétence éclairage public de TE63,

TE63 propose à la commune de participer à ce programme, avec le soutien de France Relance, aux conditions suivantes :

- France Relance apporte 70 % d'aide d'Etat au montant HT des travaux réalisés,
- TE63 apporte 20 % du montant des travaux à réaliser et se charge de l'intégralité du financement de la TVA,
- reste à charge pour la commune : 10 % du montant HT des travaux réalisés.

L'estimation des dépenses s'élève à 15 000 € HT, le TE 63 demande à la commune un fonds de concours égal à 10 % de ce montant soit 1 500 €.

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le **17 FEV. 2023**



ID : 063-200083921-20230203-202308D-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE**,

- d'approuver le programme de travaux tel que présenté par M. le Maire,
- de confier la réalisation des travaux au Territoire d'énergie Puy-de-Dôme – SIEG,
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 1 500,00 € H.T. et d'autoriser M. le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du Territoire d'énergie Puy-de-Dôme – SIEG.
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention particulière de travaux d'éclairage public relative à ce chantier.
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires au budget primitif 2023.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 3 février 2023,  
Certifiée transmise en Préfecture, le 3 février 2023,

**Le Maire**

**Jean DELAUGERRE**